



## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 21

Nombre de suffrages : 27

### Date de convocation

18/02/2022

### Date d'affichage

18/02/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

25/02/2022

et publication du :

25/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LIMOUSIN Philippe.

### Etaient présents :

M. ANTUNES Paulo, Mme CHANTRAINNE Christine, Mme CUSSEAU Pascale, Mme DE MEYER Pascale, M. DELRUE Francis, M. DESPREZ René, M. DEVYLERRE Luc, M. DEWAILLY Bruno, Mme DUFOUR Isabelle, Mme DUTILLEUL Laurence, M. FIEVET Jean-Michel, M. GUILBERT Christian, Mme HERENGUEL Céline, Mme LECLERCQ Bénédicte, M. LIMOUSIN Philippe, M. MACRE Jean-Pierre, Mme PAQUIER Odile, M. PAQUIER Michel, Mme SCHOEMAECKER Coralie, M. VANDELDELDE Olivier, M. VERBECQUE Karl

### Procuration(s) :

M. COQCET Bernard donne pouvoir à M. DELRUE Francis, Mme HERMAN Bénédicte donne pouvoir à Mme SCHOEMAECKER Coralie, Mme BATAILLE Catherine donne pouvoir à Mme CUSSEAU Pascale, M. KIJOWSKI Pawel donne pouvoir à M. DEWAILLY Bruno, M. MILLET Michel donne pouvoir à M. LIMOUSIN Philippe, M. THERY Matthieu donne pouvoir à M. VANDELDELDE Olivier

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BATAILLE Catherine, M. COQCET Bernard, Mme HERMAN Bénédicte, M. KIJOWSKI Pawel, M. MILLET Michel, M. THERY Matthieu

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DE MEYER Pascale

### Délibération n° 2022.02.12

#### Objet : Cadre de vie - Délibération autorisant la signature d'une convention pour les ambassadeurs du développement durable - annexe 11

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Considérant que la commune de Baisieux s'inscrit dans une démarche vertueuse de développement durable et souhaite dans ce cadre bénéficier de l'accompagnement du Centre de Ressources sur le Développement Durable (CERDD) ;

Considérant que le dispositif « Ambassadeurs du Développement Durable » est un dispositif de sensibilisation tous publics au développement durable, à l'échelle de la région Hauts-de-France. Son animation est assurée par le Cerdd, et les interventions publiques sont réalisées par les Ambassadeurs, acteurs identifiés et formés par le Cerdd en vue d'interventions généralistes, pédagogiques et de mise en débat du développement durable. Le dispositif compte plus de cent Ambassadeurs en région pour l'année 2021, et vise à un total d'une centaine d'interventions sur l'année 2021 ;

L'opération Ambassadeurs du Développement Durable respecte un principe de l'accès à tous à la connaissance du développement durable, et pour ce faire un principe d'équité tant au niveau de l'accès des structures commanditaires des interventions, que de la gratuité de celles-ci ;

Considérant que la commune de Baisieux participe, par la biais d'un binôme élu-agent, au cycle des territoires participatifs porté par le CERDD ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de convention reprise en annexe qui prévoit l'intervention d'un Ambassadeur du développement durable auprès de l'ensemble des membres du conseil municipal afin de sensibiliser les élus et de leur apporter une connaissance commune sur les sujets abordés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative à l'intervention des Ambassadeurs du développement durable.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BAISIEUX  
Le Maire,  
Philippe LIMOUSIN

